

5, notre pouvoir sur ce qui concerne la Doctri-  
3, ne. dont le dépôt Sacré a été confié à une  
3, autre Puissance. Nous sçavons que c'est à  
3, elle seule qu'il est réservé d'en prendre con-  
3, noissance, & Nous ne pourrions y entrer sans  
3, Nous exposer au juste reproche de n'avoir  
3, soutenu la vérité que par une entreprise  
3, manifeste sur la puissance spirituelle, & d'a-  
3, voir fait un grand mal sous prétexte de  
3, procurer un plus grand bien : Nous ne devons  
3, donc & Nous ne voulons user de nôtre pou-  
3, voir en cette occasion, que comme pro-  
3, tecteur de l'Eglise, pour la mettre en état  
3, d'exercer son autorité dans une situation  
3, plus tranquille & plus propre à en assurer  
3, le succès & le fruit. C'est dans cette vûë  
3, que pour calmer le mouvement des esprits,  
3, Nous avons résolu d'imposer un silence  
3, aussi utile que nécessaire, & de préparer les  
3, voyes par cette espèce de Treve à une ve-  
3, ritable Paix. Nous nous portons d'autant  
3, plus volontiers à prendre ce parti qui Nous  
3, a été inspiré par plusieurs Prelats de nôtre  
3, Royaume, que Nous sçavons que ceux mê-  
3, me qui jusques à présent, avoient paru les  
3, plus opposés les uns aux autres dans leur  
3, conduite, ont déclaré plusieurs fois en pre-  
3, sence de nôtre très-cher & très-amé Oncle  
3, le Duc d'Orleans, qu'il n'y avoit entre eux  
3, aucune diversité des sentimens sur ce qui  
3, appartient à la foi, & cette consolation que  
3, Dieu nous donne au milieu d'un trouble qui  
3, nous afflige, devient un nouveau motif pour  
3, nous engager, à interposer nôtre autorité,  
3, après une Déclaration qui Nous fait voir  
3, que la foi est en seureté, & que par conse-  
quent